



Document d'Informations Clés

Ref. interne: CE11805AVI
URL: <http://kid.bnpparibas.com/XS3218433012-FR.pdf>

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

BNP Paribas IBV (NL) Fixed to Floating CMS Linked Coupon Callable 2031

ISIN	XS3218433012
Initiateur	BNP Paribas S.A. - www.bnpparibas.com - Tel. +33 (0)1 57 08 22 00 pour plus d'informations Émetteur: BNP Paribas Issuance B.V. - Garant: BNP Paribas S.A.
Autorité compétente	Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de BNP Paribas S.A. en ce qui concerne ce document d'informations clés
Date de production du document	5 février 2026 15:40:22 CET

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit?

► Type

Ce produit est un certificat, un titre de créance négociable. A l'échéance, il offre une protection totale du capital contre le risque de marché.

► Durée

Ce produit a une durée déterminée et sera remboursé à la Date de remboursement à moins qu'il ne soit remboursé de manière anticipée conformément aux dispositions relatives au Remboursement anticipé optionnel ci-après.

► Objectifs

L'objectif de ce produit est de fournir un rendement à l'investisseur grâce à une combinaison d'un coupon fixe pendant les trois premières années et d'un coupon variable au cours de la quatrième et de la cinquième année, ce dernier étant basé sur l'évolution du cours sous-jacent conformément aux dispositions ci-dessous.

À la date d'échéance finale, le montant nominal sera remboursé, sauf en cas de remboursement anticipé optionnel.

À chaque date de paiement, vous recevrez un coupon calculé en multipliant la valeur nominale par le taux d'intérêt applicable.

Remboursement anticipé optionnel : à chaque occasion de remboursement anticipé optionnel et après notification préalable, l'émetteur se réserve le droit de mettre fin prématurément au produit. Dans ce cas, vous recevez, pour chaque certificat, le remboursement du montant nominal.

Données sur le produit

Prix d'émission	100% + 1% de frais d'entrée	Date d'émission	7 avril 2026
Devise du produit	EUR	Date de remboursement (échéance)	7 avril 2031
Valeur nominale (par Certificat)	1 000 EUR	Offre au public	Belgique - Du 16 février 2026 au 31 mars 2026 (ces deux dates incluses), sous réserve de modifications.
Date(s) de remboursement anticipé facultatif	9 avril 2029 et 8 avril 2030		

Taux fixe(s)	Taux de référence du coupon	Minimum	Date(s) d'Observation	Date(s) de paiement*
3,50% de la Valeur Nominale	-	-	-	7 avril 2027
3,50% de la Valeur Nominale	-	-	-	7 avril 2028
3,50% de la Valeur Nominale	-	-	-	9 avril 2029
	EUR CMS 10 ans - EUR CMS 2 ans	1%	1 avril 2030	8 avril 2030
	EUR CMS 10 ans - EUR CMS 2 ans	1%	31 mars 2031	7 avril 2031

*Les Dates de Paiement sont soit des Dates de Paiement de Coupon Fixe soit des Date de Paiement de Coupon Flottant.

Informations sur les taux sous-jacents :

Les 2 derniers coupons potentiels du produit dépendent de la différence entre les taux d'intérêt EUR Constant Maturity Swap (« EUR CMS ») à 10 ans et à 2 ans. Le taux CMS – Constant Maturity Swap ou swap de maturité constante – est un taux de référence utilisé sur les marchés financiers pour des opérations d'échange de taux fixe contre taux variable (swap de taux d'intérêt) pour une durée déterminée, variant de 1 à 30 ans.

Sauf dans le cas où le produit est résilié à la suite d'un remboursement anticipé optionnel, les termes du produit prévoient qu'en cas d'événements exceptionnels : (1) des ajustements peuvent être effectués auprès du produit et/ou (2) l'Emetteur du produit peut rembourser le produit par anticipation. Ces événements sont précisés dans les termes du produit et sont principalement en lien avec le(s) Sous-Jacent(s), le produit et l'émetteur du produit. Le remboursement et rendement éventuel peuvent être différents des scénarios décrits au-dessus et notamment moins conséquent que le montant investi. Tout remboursement décrit dans ce document (y compris les gains potentiels) est calculé sur la base de la Valeur Nominale Courante, hors frais, commissions, prélèvements sociaux et fiscaux éventuels applicables au cadre d'investissement et en l'absence de faillite ou de défaut de paiement de l'Emetteur et du Garant ainsi que en cas de mise en résolution du Garant.

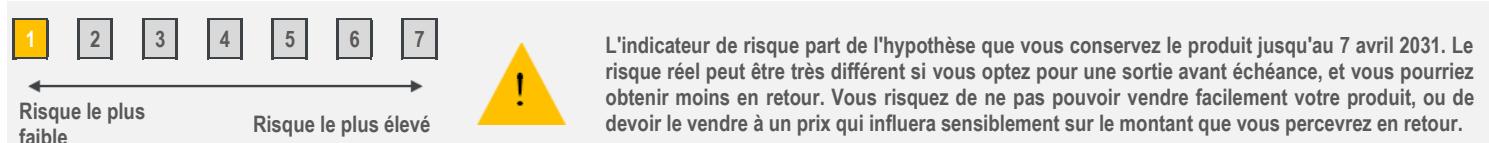
► Investisseurs de détail visés

Ce produit a été conçu pour les investisseurs de détail qui :

- disposent d'un horizon d'investissement à long terme (de plus de cinq ans), mais comprendre que le produit peut se terminer prématurément du fait de l'exercice du remboursement anticipé optionnel par l'émetteur.
- cherchent à investir dans un produit de rendement susceptible de verser un coupon, éventuellement pour diversifier leur portefeuille.
- Sont en mesure de prendre une décision d'investissement éclairée, car ils disposent de connaissances suffisantes et d'une bonne compréhension du produit ainsi que de ses risques et rendements spécifiques, et possèdent une expérience d'investissement et/ou de détention de positions dans plusieurs produits similaires offrant une exposition comparable au marché.
- qui ont été informés de ces éléments par un conseiller professionnel.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter?

► Indicateur de risque



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 1 sur 7, qui est la classe de risque la plus basse.

Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Vous avez droit à la restitution d'au moins 100% de votre capital (le capital désigne la Valeur nominale) sauf en cas de remboursement anticipé à la suite d'un événement exceptionnel.

Quant à d'éventuels remboursements au-delà de ce pourcentage et à d'éventuels rendements supplémentaires, ils dépendent des performances futures des marchés et restent aléatoires. Toutefois, cette protection contre les aléas de marché ne s'appliquera pas en cas de sortie avant l'échéance.

Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement.

Risque d'inflation : une inflation positive entraîne une perte de rendement pour tous les épargnants et les investisseurs. Le risque d'un taux réel (taux nominal corrigé de l'inflation) négatif est d'autant plus important que l'inflation est élevée.

Pour de plus amples informations sur l'ensemble des risques, veuillez consulter les articles relatifs aux risques dans la documentation juridique.

► Scénarios de performance

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédictive avec précision. Les scénarios présentés représentent des exemples basés sur les résultats du passé et sur certaines hypothèses. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée		Jusqu'à ce que le produit soit résilié ou arrive à échéance. Elle peut être différente selon le scénario et est indiquée dans le tableau.	
Exemple d'investissement	10 000 EUR	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez à échéance
Scénarios			
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	8 866 EUR -11,46%	11 139 EUR 2,2%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	9 303 EUR -7,04%	11 139 EUR 2,2%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	9 796 EUR -2,06%	11 139 EUR 2,2%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	10 260 EUR 2,63%	11 199 EUR 2,31%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevez.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Les scénarios favorables, intermédiaire et défavorable représentent des résultats possibles, qui ont été calculés sur la base de simulations utilisant la performance passée des taux sous-jacents sur les 5 dernières années.

Il n'est pas facile de sortir ce produit. Si vous sortez de l'investissement avant la fin de la période de détention recommandée, aucune garantie ne vous est donnée et vous pourriez subir des coûts supplémentaires.

Que se passe-t-il si BNP Paribas S.A. n'est pas en mesure d'effectuer les versements?

Si l'Émetteur est en défaut de paiement ou fait faillite, vous pouvez prétendre à un paiement de la part du Garant, en vertu d'une garantie inconditionnelle et irrévocable de tout montant exigible. Si le Garant est en défaut de paiement, fait faillite ou en cas de mise en résolution, vous pourrez subir une perte à hauteur de la totalité du montant investi.

Le produit n'est couvert par aucun système d'indemnisation des investisseurs ou de garantie.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que BNP Paribas, agissant en qualité de Garant, est agréé en tant qu'établissement de crédit en France et est soumis en tant que tel au régime de résolution bancaire introduit par la Directive européenne 2014/59/UE du 15 mai 2014 établissant un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement. Cette nouvelle réglementation confère, entre autres, aux autorités de résolution, le pouvoir de modifier les principaux termes de la garantie, de réduire, y compris jusqu'à zéro, les montants susceptibles d'être dûs par le Garant au titre de la garantie ou de convertir les montants susceptibles d'être dûs par le Garant au titre de la garantie en titres de capital. Une restructuration peut être imposée par les autorités de résolution afin d'éviter la faillite. L'investisseur est susceptible de ne pas recouvrer, le cas échéant, la totalité ou partie du montant qui est dû par le Garant au titre de la garantie ou l'investisseur peut être susceptible de recevoir, le cas échéant, tout autre instrument financier émis par le Garant (ou toute autre entité) en remplacement du montant qui est dû au titre du produit émis par l'Emetteur. Il est entendu que dans cette hypothèse, le montant perçu par l'investisseur pourra être significativement inférieur au montant dû au titre du produit, à échéance.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.



► Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles:

La durée de ce produit est aléatoire étant donné qu'il peut être résilié à différents moments selon l'évolution du marché. Les montants indiqués ici prennent en considération deux scénarios différents (résiliation anticipée et échéance). Dans le cas où vous choisissez de sortir avant la fin du produit, des coûts de sortie peuvent s'appliquer en plus des montants indiqués ici.

Nous avons supposé:

- 10 000 EUR sont investis
- une performance du produit qui correspond à chaque période de détention présentée.

Investissement de 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après 1 an	Si le produit arrive à échéance
Coûts totaux	311 EUR 3,15%	401 EUR 0,80%
Incidence des coûts annuels ^(*)		

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à l'échéance il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 3,02% avant déduction des coûts et de 2,22% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

► Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie	Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	2,26% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Ces coûts sont composés de 1,00% de frais d'entrée et de 1,26% de frais de structuration. Ces coûts sont déjà compris dans le prix que vous payez.
Coûts de sortie	1,00% de la valeur nominale. Ces coûts s'appliquent uniquement si vous sortez avant l'échéance du produit. Le nombre indiqué suppose que des conditions normales de marché s'appliquent.
Coûts récurrents prélevés chaque année	
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,35% de votre investissement par an.
Coûts de transaction	0% de votre investissement par an.
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions	
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée: jusqu'au 7 avril 2031, qui correspond à l'échéance du produit. Le produit peut toutefois prendre fin prématurément en raison de l'exercice du remboursement anticipé optionnel par l'émetteur ou d'un événement exceptionnel (conformément aux conditions du produit).

Toutefois, la durée du produit n'est pas connue à l'avance, car il est susceptible d'être remboursé de manière anticipée.

L'objectif du produit est de vous fournir le profil de remboursement décrit dans la rubrique « En quoi consiste ce produit ? » ci-dessus. Cela s'applique uniquement si le produit est conservé jusqu'à son échéance.

Dans des conditions normales de marché, vous pourrez revendre ce produit à un prix qui dépendra des paramètres de marché au moment de la revente, ce qui pourrait engendrer une perte. En cas de revente, une commission de 0,50% sera déduite du prix de marché, cette commission pourrait être augmentée dans des conditions exceptionnelles de marché.

La commission de 0,50% a été prise en compte dans le tableau. Par ailleurs, le distributeur peut prélever des coûts supplémentaires en cas de sortie avant l'échéance.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Toute plainte concernant la personne ayant conseillé ou vendu le produit peut lui être directement soumise.

Toute plainte concernant le produit peut être soumise en écrivant à l'adresse suivante : BNP Paribas CLM Regulations - Client Engagement and Protection Regulations - Torre Ocidente Rua Galileu Galilei, 2, 13º, 1500-392, Lisboa, PORTUGAL, en envoyant un e-mail à cib.priips.complaints@bnpparibas.com, ou en utilisant le formulaire en ligne disponible sur le site Internet suivant : <https://kid.bnpparibas.com/cib/claim>.

Autres informations pertinentes

Les informations contenues dans le présent Document d'Informations Clés ne constituent pas une recommandation d'achat ou de vente du produit, et ne sauraient vous dispenser de contacter votre banque ou conseiller.

Pour obtenir des informations supplémentaires sur le produit, y compris sur les risques encourus, veuillez-vous référer à la documentation juridique du produit (prospectus /prospectus de base et ses suppléments, et conditions définitives), disponible gratuitement auprès de votre conseiller financier.

Ce produit ne peut être ni offert, ni vendu, directement ou indirectement, aux États-Unis d'Amérique ou à des « U.S. persons ». L'expression « U.S. person » est définie dans la Réglementation S en vertu de l'U.S. Securities Act of 1993 (Securities Act). L'offre de ce produit n'a pas été enregistrée en vertu du Securities Act.

